

Publié le 2 février 2019

## **Le tamazight en Algérie : officialisation ou tentative de mise à mort par le biais de la folklorisation?**

Nourredine Bessadi<sup>1</sup>

En Algérie, en dépit d'un discours officiel minimisant leur nombre <sup>2</sup> et de statistiques officielles inexistantes, le nombre de locuteurs amazighophones avoisine les 50 %; ce qui n'a pas empêché l'État algérien de frapper de déni le tamazight, pourtant langue ancestrale des habitants autochtones du pays, et ce, des décennies durant.

Aujourd'hui, trois ans après la très officielle officialisation du tamazight en Algérie à travers son inscription dans l'article 4 de la Constitution comme seconde langue nationale et officielle du pays après la langue arabe, qu'est-ce qui a concrètement changé pour cette langue et qu'est-ce qui lui a été cédé sur le chemin de l'officialité ?

Il y a de cela presque deux ans, je parlais ici même d'une officialisation au rabais<sup>3</sup> tant la volonté politique d'une véritable officialisation ne semblait pas être au rendez-vous. Aujourd'hui, trois ans après l'inscription du tamazight dans la Constitution, force est de constater qu'il s'agit encore d'une officialisation à venir et non pas d'une officialisation actée.

Parlant du tamazight, l'énoncé de l'Article 4 de la Constitution prévoit que « L'État œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national », qu'une académie « est chargée de réunir les conditions de la promotion de Tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut

---

<sup>1</sup> Enseignant-chercheur à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou/Algérie, Consultant indépendant et traducteur freelance français/anglais/arabe.

<sup>2</sup> Nourredine Bessadi, « La politique linguistique en Algérie et l'enjeu des chiffres » dans Michel Doucet, dir, *Le pluralisme linguistique : l'aménagement de la coexistence des langues*, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2014 aux pp 245-252.

<sup>3</sup> Nourredine Bessadi, « Le tamazight en Algérie ou l'officialisation au rabais », en ligne : Blogue sur les droits linguistiques <https://www.droitslinguistiques.ca/blogue/6-blogue/4472017-04-18-12-57-21?lang=es>.

de langue officielle », avant d'ajouter que les « modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique ».

L'académie algérienne de langue amazighe vient juste d'être installée et la loi organique se fait toujours attendre. L'installation de l'académie par décret présidentiel<sup>4</sup> fait d'elle une institution directement rattachée à la présidence et limite considérablement sa marge de manœuvre en tant qu'entité censée être totalement indépendante et tenant compte uniquement de considérations purement scientifiques. Par ailleurs, sa composition n'a pas manqué de créer la polémique tant, selon certains observateurs, elle répond beaucoup plus à un souci d'équilibre régional qu'à celui de l'autorité scientifique des personnes désignées. Il faut dire en effet que certains élu(e)s comme membres de cette institution sont d'illustres inconnus.

### **Un enseignement facultatif**

L'enseignement du tamazight en Algérie demeure largement circonscrit en Kabylie et dans certaines localités des Aurès et continue surtout à revêtir un caractère non obligatoire, c'est-à-dire purement facultatif. Ainsi, en l'absence d'une ferme volonté politique de sa généralisation, des résistances se mettent en place, ici et là, pour faire barrage à son enseignement, l'installant ainsi dans la précarité. Le sit-in organisé au mois de septembre de l'année passée par les parents d'élèves de l'école primaire Benchouibe Rachid dans la wilaya de Jijel (une région arabophone) contre l'enseignement du tamazight à leurs enfants en est l'illustration parfaite.

### **Faux débat autour des caractères à adopter**

Bien que les caractères latins soient largement dominants dans le travail de recherche autour du tamazight, un faux débat est alimenté ces dernières années autour de l'opportunité d'adapter les caractères arabes ou, dans une moindre mesure, les caractères amazighes (le tiffinagh). En effet, l'essentiel des productions (romans, essais, etc.) et des travaux académiques qui ont été menés depuis des décennies autour du tamazight l'ont été en caractères latins et le bon sens aurait logiquement opté pour eux pour la transcription de cette langue. Cependant, des voix, pourtant longtemps hostiles à l'officialisation du tamazight, se sont récemment invitées au débat pour appeler à l'adoption des caractères arabes ; ce qui n'a pas manqué de jeter de la confusion dans les esprits.

---

<sup>4</sup> Décret présidentiel du 23 décembre 2018 portant nomination officielle du président et des membres de l'Académie.

### **Folklorisation**

La seule mesure qui porte en elle les attributs d'une avancée significative est la consécration de Yennayer comme fête nationale au mois de janvier 2018. Sur le plan symbolique, les autorités consentent pour la première fois de consacrer officiellement une pratique culturelle qui émane du patrimoine populaire et qui ne soit ni religieuse ni en relation à la guerre de libération.

Cependant, en confinant cette fête dans son caractère purement folklorique (gastronomie, musique, etc.) et en la réduisant au pittoresque, les autorités dévient cette consécration de son objectif escompté : réinstaller l'Algérie dans son prolongement géographique naturel qu'est l'Afrique du Nord et jeter les jalons d'une réécriture d'un Roman national plus inclusif, tenant compte de la richesse de l'histoire multi-millénaire du pays. Pire encore, l'État algérien persiste à perpétuer le paradigme du modèle exclusif de la nation arabo-islamiste à travers son discours officiel en énonçant dans le préambule de la Constitution que l'Algérie [est] « terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, terre arabe [...] » et en prônant notamment la relance de l'« Union du Maghreb Arabe », faisant totalement fi de la dimension profondément amazighe de l'Algérie.

Fait hautement paradoxal et loin d'être anecdotique, les nouveaux billets de banque qui seront bientôt mis en circulation par la Banque Centrale d'Algérie, bien que frappés de l'effigie du roi berbère Jugurtha, ne porteront aucune mention en langue amazighe.

Ainsi, les éléments susmentionnés ne manqueront pas de nous pousser à nous interroger sur la volonté réelle de l'État algérien de promouvoir le tamazight, tenu dans une position largement subalterne par rapport à l'arabe, et à nous demander si la récente officialisation n'est qu'une tentative de sa mise à mort par le biais de sa folklorisation.